



*Délégation Paris Michel-Ange*

**DEC112008DR16**

***Délégation de signature consentie à Madame Claude POUZADOUX  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

## **Le délégué régional**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°10A001DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'USR n°3133 « Centre Jean Bérard, Recherches archéologiques et historiques portant sur l'Italie méridionale et la Sicile »;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°111640INSHS du 23 août 2011 portant nomination de Mme Claude POUZADOUX, aux fonctions de directrice et de Mme Priscilla MUNZI, aux fonctions de directrice adjointe du Centre Jean Bérard USR n°3133 ;

**Décide**

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **Madame Claude POUZADOUX**, directrice de l'unité de service et de recherche n°3133 « Centre Jean Bérard», à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a),
- b) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claude POUZADOUX, délégation est donnée à **Mme Priscilla MUNZI**, directrice-adjointe de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

### *Article 4*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2011

Gilles SENTISE  
Délégué Régional Paris Michel-Ange



Délégation Paris Michel-Ange

**Dec112092dr16**

**Délégation de signature consentie à Madame Claudine SCHMIDT-LAINE par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## Le délégué régional

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100012DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts, notamment l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (INSIS);

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS;

**Vu** la décision n°110650 DAJ du 1<sup>er</sup> mars 2011 nommant Mme Claire WERLEN, directrice adjointe administrative de l'INSIS;

**Vu** la décision n°111597DAJ du 25 juillet 2011 nommant Mme Claudine SCHMIDT-LAINE directrice de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des Systèmes (INSIS);

**Décide**

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **Mme Claudine SCHMIDT-LAINE**, directrice de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (INSIS), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INSIS, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 4 000 euros hors taxes, soit 4 784 euros TTC,
- b) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudine Schmidt-Lainé, délégation est donnée à **Mme Claire WERLEN**, directrice adjointe administrative de l'INSIS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués.

### *Article 4*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2011

Gilles SENTISE  
Délégué Régional Paris Michel-Ange